



Mai  
2016

## MÉDECINS

### La feuille de soins électronique (FSE) en mode dégradé

Pour créer et transmettre une feuille de soins électronique avec votre Carte de professionnel de santé (CPS), vous pouvez utiliser le mode sécurisé conjointement avec la carte Vitale du patient ou le mode dégradé sans la carte Vitale du patient.

#### SESAM VITALE SÉCURISÉ

##### Avec la CPS et la carte Vitale

C'est le mode de facturation le plus répandu. Il permet d'authentifier l'acte et de recueillir la signature de votre patient.

#### SESAM VITALE DÉGRADÉ

##### Avec la CPS sans la carte Vitale

Ce mode de transmission est une alternative au mode sécurisé. Il permet de créer une feuille de soins électronique en présence uniquement de votre carte CPS et donc sans la carte Vitale de votre patient.

### SESAM VITALE dégradé

#### Dans quels cas utiliser le mode dégradé ?

- Lorsque le patient ne dispose pas de sa carte Vitale (oubli, perte...)
- Pour les actes réalisés en visite si vous ne disposez pas de solution mobile adaptée
- Pour tout type de facture
- En tiers payant ou en paiement à l'assuré

#### Quels sont les avantages du mode dégradé ?

- Le remboursement est effectué à réception du flux
  - Un paiement plus rapide
  - Une réclamation évitée
- Les informations sont télétransmises par voie électronique
  - Une facturation sécurisée

#### Comment facturer une Feuille de soins électronique (FSE) en mode dégradé ?

- Vérifiez les informations du patient via Espace pro
- Sélectionnez le patient concerné sur votre logiciel métier
- Validez le « mode dégradé » proposé
- Réalisez la FSE dégradée comme une FSE classique
- Éditez la feuille de soins et faites-la signer par votre patient (feuille de soins cerfatisée ou sur papier blanc non cerfatisé)
- Lors du formatage des FSE en lots, éditez le bordereau de télétransmission

#### Quelles sont les modalités de transmission des pièces justificatives ?

- Joignez à chaque bordereau les feuilles de soins correspondantes, classées de façon chronologique, et de manière à éviter toute séparation des documents.
- Insérez les documents dans une enveloppe identifiée « FSE dégradées médecins ».
- Déposez l'enveloppe dans l'un de nos points d'accueil ou transmettez-la à la CPAM du Bas-Rhin, 16 rue de Lausanne 67090 Strasbourg Cedex.

### Les limites de la FSE dégradée

- ▶ Si vous utilisez un système TPE (Terminal de Paiement Electronique), le mode dégradé n'est pas possible.
- ▶ Les FSE en mode dégradé n'entrent pas dans le calcul du taux de télétransmission de la ROSP.
- ▶ Ce dispositif dérogatoire doit rester exceptionnel, la priorité étant donnée à l'utilisation de la carte Vitale.



Pour tout renseignement complémentaire sur le **dispositif SESAM-Vitale**, n'hésitez pas à contacter votre caisse primaire au :

**0 811 709 067** Service 0,06 € / min  
\* prix appel

de 8h à 17h du lundi au vendredi.



## Circuit des Télétransmissions des Flux dégradés

POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE DE VOS REJETS ET LA RÉDUCTION DE LEUR NOMBRE

Jour J	Transmission de vos lots électroniques.
Jour J + 1	Traitement immédiat des rejets, induits par l'absence des pièces justificatives papier, par la CPAM.
Jour J + 2	Envoi par la CPAM d'un courrier ou d'un courriel (selon votre choix), contenant :  1. La liste des lots sans rejet.  2. La liste des factures : <ul style="list-style-type: none"><li>• rejetées et que vous devez retraiter en fonction des consignes précises de retransmission. N.B. : les factures doivent être extraites du lot et rayées du bordereau récapitulatif de la télétransmission avant l'envoi des pièces justificatives.</li><li>• rejetées mais retraitées directement par la CPAM. Une information vous parviendra pour vous permettre d'améliorer la qualité des futures télétransmissions.</li><li>• payées, mais pour lesquelles la CPAM a une information particulière à vous communiquer.</li></ul>
Au plus tôt et dans la limite des délais conventionnels	Envoi par le professionnel de santé des pièces justificatives.

Ces étapes garantissent un paiement plus rapide. Vous avez ainsi la possibilité de corriger vos factures rejetées et de les télétransmettre à nouveau, sous d'autres numéros de factures, dès réception du courrier ou du courriel émanant de la CPAM.